

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2610

20 octobre 2012

SOMMAIRE

Angen Luxembourg S. à r.l.	125277	EQT SR Holding S.à r.l.	125257
Casolux S.A.	125251	Espera Productions Sarl	125277
CBM Investment S.A.	125251	Euroengineering S.à r.l.	125277
Cebtimo SA	125252	Eurolux Real Estate S.A.	125276
Cedrum S.A.	125255	European Media Investors S.A.	125278
Cefarg Finance S.A.	125255	Fiduciaire ABACUS S.A.	125279
Centermed S.à r.l.	125256	Fiduciaire ABACUS S.A.	125278
CETP II Foundry Finance S.à r.l.	125255	Fiduciaire Enschede-Streff (FIDES) S.A.	125280
CETP II Foundry S.à r.l.	125257	Fiduconseil S.à r.l.	125280
CETP II Imola Finance S.à r.l.	125257	FIGEC Luxembourg	125279
CETP II Imola S.à r.l.	125267	FIL International Property S.à r.l.	125280
Clery S.à r.l.	125268	Financière Marville S.à r.l.	125279
Coiffure de Lux S.à r.l.	125268	First Gate Holding S.A.	125277
Compagnie de Développement des Médias S.A.	125269	Forum Nord Sud S.à r.l.	125279
Consultis S.à r.l.	125280	Fratelli S.A.	125279
Cortec Papersystems S.à r.l.	125269	Johnson Controls Luxembourg Metals Holding S.à r.l.	125252
CQS Finance S.A.	125273	Kilbroney Finance S.A.	125278
CURA Investment Corporation	125268	Mantou	125276
Danaher Luxembourg S.à r.l.	125273	Marguerite Adviser SA	125274
DBP Design Build Property Holding S.A.	125274	Mimas International S.A.	125275
Dextra Holding S.A.	125275	Morgan Stanley Euro Financing (Luxem- bourg)	125255
Divine Beauté Coiffure S.à r.l.	125273	Nancyan S.A.	125273
Dr Crott Consulting S.à r.l.	125274	ONEX HBI Holdings II Limited	125246
Droffic Investments S.A.	125275	PACCOR Group Holdings S.à r.l.	125269
Dynamics Films Library (DFL) S.A.	125274	Pecs Properties S.à r.l.	125234
ED-Solutions	125276	Socafam	125251
ELARC	125276	VEE Estepona A.G.	125256
Engest International S.A.	125276		

Pecs Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.678.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Pecs Properties Limited", a private limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at La Motte Chambers, St. Helier, Jersey JE1 1PB, Channel Islands, registered at the Jersey Financial Services Commission Companies Registry (the "JFSC Registry") with registration number 89897 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Michèle SENSI-BERGAMI, clerk, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary and as scrutineer Mr Jérôme SCHMIT, clerk, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder of the Company is Navidad Investments S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106218 (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mrs Michèle SENSI-BERGAMI, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to be registered with this deed.

II. Consequently, all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole subscribed share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand. 2012 24 37370

III. The chairman confirmed that the meeting was quorate and duly constituted in accordance with Jersey law as the Sole Shareholder was present, and the meeting could therefore proceed to business.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Acknowledgement and confirmation of the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 21 August 2012 and of the board of the Company dated 1 August 2012 resolving, inter alia, to transfer the effective place of management (the central administration) and the registered office of the Company to Luxembourg;

3. Approval of the Luxembourg legal form of the Company as a "société à responsabilité limitée" for the purpose of the continuation of the legal personality of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg and the adoption of the Luxembourg nationality by the Company;

4. Adoption of the new articles of association of the Company;

5. Confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company and of the paid up issued share capital of the Company;

6. Acknowledgment of the resignation of Ms. Elizabeth Mary Le Poidevin and Mr. Jeremy Paul Smith from their mandate as directors of the Company as from the date hereof;

7. approval of the appointment of Mr. David Catala and Mr. Hugo Froment as new managers of the Company as from the date hereof, with effectiveness upon resignation of the aforesaid directors in point 6 above and duration of their mandates; and

8. Miscellaneous.

V. The following documents were submitted to the meeting:

- a certified copy of the current memorandum and articles of association of the Company;
- a certified copy of the Certificate of Incorporation of the Company;
- a copy of the minutes of the meeting of the board of directors of the Company dated 1 August 2012 (the "Minutes");
- a copy of the written resolutions of the Sole Shareholder dated 21 August 2012 (the "Written Resolutions");
- a copy of an interim balance sheet of the Company dated 27 September 2012 (the "Interim Balance Sheet");
- a statement of value of the Company executed by the directors of the Company on 27 September 2012 (the "Statement of Value");
- a legal opinion provided by Jersey counsel dated 27 September 2012; and
- a certified copy of the share register of the Company.

The Balance Sheet, the Statement of Value, the Minutes and the Written Resolutions shall remain annexed to the present deed.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; and the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to acknowledge and confirm the transfer of the effective place of management (the central administration) and the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as resolved by the Sole Shareholder on 21 August 2012, and therefore to reiterate and ratify, in as much as is necessary, (a) all actions and decisions taken by the directors in Jersey and all resolutions taken by the meeting of the board of directors held on 1 August 2012, resolving in particular to transfer the effective place of management (the central administration) and the registered office of the Company from Jersey to the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Migration"), as well as (b) the written resolutions of the Sole Shareholder taken on 21 August 2012 resolving to approve the abovementioned resolutions of the directors of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder confirms that the Migration will be achieved without interruption of the legal personality of the Company both from a Jersey and Luxembourg legal standpoint under the form of a Luxembourg private limited company ("société à responsabilité limitée"), and it is noted that the Migration will be effective as and from the date of the passing of this deed and that the Company will thereafter be registered in the Luxembourg Trade and Companies Register upon evidence of which the Company will be de-registered with the JFSC Registry and a certificate of continuance will be issued by the latter.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that the articles of association of the Company be and hereby are replaced in their entirety in accordance with the above resolutions in order to comply with those of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" as set out below:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Law").

Art. 2. The Company's name is "Pecs Properties S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies as the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to nonshareholders unless shareholders representing at least threequarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers that may be composed of one or several A manager(s) and/or one or several B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and may be designated as A manager or B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one A manager and one B manager. Where no A managers and/or no B managers are appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by a meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, and in the case where both A managers and B managers are appointed, including at least one A manager and one B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto, and in the case where both A managers and B managers are appointed, such decisions must be approved by at least one A manager and one B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, in the case where both A managers and B managers are appointed, by the chairman or one A manager and one B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or, in the case where both A managers and B managers are appointed, by the chairman or one A manager and one B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 (as amended) on trade and companies register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend – Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up – Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Fifth resolution

The Sole Shareholder records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from an interim balance sheet dated 27 September 2012 annexed to a statement of value executed by the directors of the Company dated 27 September 2012, which have been delivered to the notary on the date hereof. The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own all its assets, and continues to be bound by all its liabilities and commitments.

The Sole Shareholder confirms that the issued and fully paid up share capital of the Company is set up at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The Sole Shareholder, Navidad Investment S.A., prenamed, declares that it owns all 12,500 (twelve thousand five hundred) issued ordinary shares of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) acknowledge the resignation of Elizabeth Mary Le Poidevin and Jeremy Paul Smith from their mandate of directors of the Company with effect as and from the date hereof, and (ii) to give them full discharge for the accomplishment of their mandate as director of the Company as from the date of their respective appointments to the date hereof.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the appointment of:

- a) Mr. David Catala, with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
 - b) Mr. Hugo Froment, with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
- as new managers of the Company in place of the resigning directors with effect as from the date hereof and for an undetermined duration.

In accordance with article 12 of the articles of association of the Company, the Company will be bound by the joint signature of any two managers.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at EUR 3.700.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Pecs Properties Limited», une société à responsabilité limitée constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB, the Channel Islands, enregistrée au Registre des Sociétés (Companies Registration Office) de Jersey, sous le numéro d'enregistrement 89897 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Michèle SENSIBERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société est Navidad Investments S.A., une société anonyme constituée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre des sociétés sous le numéro B 106218 (l'«Associé Unique») dûment représentée par Madame Michèle SENSI-BERGAMI, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée. La procuration signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Par conséquent, les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour et l'Associé Unique de la Société déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé de ces points.

III.- Le président confirme que l'Associé Unique étant présent, le quorum de l'assemblée est réuni conformément à la loi de Jersey. La réunion peut donc avoir lieu.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Reconnaissance et confirmation des résolutions de l'Associé Unique de la Société en date du 21 août 2012, et du conseil de direction de la Société en date du 1^{er} août 2012 décidant entre autre, de transférer le siège effectif de direction et de contrôle (administration centrale) ainsi que le siège statutaire de la Société au Luxembourg;

3. Approbation de la forme juridique Luxembourgeoise de la Société de «société à responsabilité limitée» dans le but de la continuation de la personnalité juridique de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et l'adoption de la nationalité luxembourgeoise par la Société;

4. Adoption des nouveaux statuts de la Société;

5. Confirmation de la description et de la consistance de tous les éléments d'actif et de passif de la Société et du capital social souscrit et libéré de la Société;

6. Reconnaissance des démissions d'Elizabeth Mary Le Poidevin et Jeremy Paul Smith de leurs mandats de dirigeants de la Société avec effet à compter du présent acte;

7. Approbation des nominations de M. David Catala et M. Hugo Forment en tant que nouveaux gérants de la Société à partir du présent acte, avec effet à compter de la démissions des dirigeants nommés en résolution 6 ci-dessus, et la durée de leurs mandats; et

8. Divers.

V.- Les documents suivants ont été fournis à l'assemblée:

- une copie certifiée des statuts (les «Statuts») de la Société en vigueur précédemment à cette assemblée;
- une copie certifiée d'un certificat de constitution de la Société;
- une copie du procès-verbal du conseil de direction de la Société daté du 1^{er} août 2012 (le «PV Conseil»);
- une copie du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique daté du 21 août 2012 (le «PV AG»);;

- un bilan intérimaire de la Société signé en date du 27 septembre 2012 (le «Bilan Intérimaire»);
- une déclaration de valeur de la Société signée par les gérants de la Société datée du 27 septembre 2012 (la «Déclaration de Valeur»); et
- un avis juridique délivré par le conseil de la Société à Jersey en date du 27 septembre 2012, et
- une copie certifiée du registre des associés de la Société.

Le Bilan Intérimaire, la Déclaration de Valeur, le PV Conseil et le PV AG resteront annexés au présent acte.

Ces faits exposés ayant été approuvés par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de reconnaître et de confirmer le transfert du siège effectif de direction et de contrôle (administration centrale), et le siège statutaire de la Société au Grand-Duché du Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, tel que décidé par l'Associé Unique le 21 août 2012 et, par conséquent, de réitérer et ratifier, autant que nécessaire, (a) toutes les décisions prises par les gérants à Jersey et toutes les résolutions prises suite à la réunion du conseil de direction tenue le 1^{er} août 2012 en particulier celle relative au transfert du lieu du siège effectif de direction et de contrôle, et du siège statutaire de la Société de Jersey au Grand-Duché de Luxembourg (la «Migration»), ainsi que (b) les résolutions écrites de l'Associé Unique prises le 21 août 2012 décidant d'approuver les résolutions des dirigeants de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique confirme que la migration sera accomplie sans interruption de la personnalité juridique de la Société qui d'après les lois de Jersey et du Luxembourg continue sous la forme d'une société à responsabilité limitée et que la Migration sera effective à compter de la date d'adoption de cet acte. La Société sera par la suite inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, inscription sur preuve de laquelle la Société sera rayée du registre de Jersey, et un certificat de continuation sera émis par ce dernier.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé que les statuts de la Société sont remplacés en totalité en conformité avec les résolutions ci-dessus afin de se conformer à celles d'une «société à responsabilité limitée» luxembourgeoise comme indiqué ci-dessous:

«Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est ici constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société sera «Pecs Properties S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder, en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège statutaire est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège statutaire pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège statutaire de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale d' 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de classe A et par un ou plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérant(s) n'est/ ne sont pas obligatoirement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant de classe A ou gérant de classe B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants incluant au moins un gérant de Classe A et un gérant de classe B. Quand aucun gérant de classe A et/ou de classe B est nommé, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux jours ouvrables avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants par procuration.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres sont présente ou valablement représenté, et en cas de nomination de gérants de classe A et de gérants de classe B, dont au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, et en cas de nomination d'un gérant de classe A et un gérant de classe B, à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B approuvent ses résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par procès-verbal, qui est signé par le président ou, en cas de nomination d'un gérant de classe A et un gérant de classe B, par le président ou un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou en cas de nomination d'un gérant de classe A et un gérant de classe B, par le président ou un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient au Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002, telle que modifiée, sur le registre de commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes financiers des entreprises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses

comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution – Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique note que la description et la cohérence de l'actif et du passif de la Société résultent du bilan daté du 27 septembre 2012 annexé à une déclaration de valeur signée par les dirigeants de la Société datée du 27 septembre 2012, qui ont été communiqués au notaire en date des présentes. L'Associé Unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent la propriété intégrale de la Société, qui continue à détenir tout son actif, et continue à être liée par son passif et ses engagements.

L'Associé Unique confirme que le capital social souscrit et entièrement libéré de la Société est établi à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale d' 1 EUR (1 Euro) chacune.

L'Associé Unique, Navidad Investments S.A., susnommée, déclare qu'il détient l'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé (i) de reconnaître les démissions d'Elizabeth Mary Le Poidevin et Jeremy Paul Smith de leurs mandats de dirigeants de la Société avec effet à compter du présent acte, et (ii) de leur donner décharge pleine pour l'accomplissement de leurs mandats de dirigeants de la Société au jour de leur nomination respective à compter du présent acte.

Septième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver les nominations de:

- M. David Catala né le 19 janvier 1979 à Gand (Belgique), en tant que gérant ayant son adresse professionnelle à 65, Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Hugo Froment né le 22 février 1974 à Laxou (France), en tant que gérant ayant son adresse professionnelle à 65, Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

en tant que nouveaux gérants en lieu et place des dirigeants démissionnaires avec effet à compter du présent acte et pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux de ses gérants.

Coûts

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ EUR 3.700.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: SENSI-BERGAMI M., SCHMIT J., Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01/10/2012. Relation: EAC/2012/12709. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128278/674.

(120169104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

ONEX HBI Holdings II Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 129.507.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of August.

Before Maître Henri BECK, civil law notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Onex HBI Holdings II Limited, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 18,476,506, R.C.S. Luxembourg B 129.507 (the "Company").

There appeared:

Onex American Holdings Subco LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the state of Delaware, the United States of America, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under file number 3829004 (the "Sole Shareholder");

duly represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 18,476,506 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company;
2. Intervention, subscription and payment of new shares by way of a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 280,802,942 (two hundred and eighty million eight hundred and two thousand nine hundred and forty-two United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 18,476,506 (eighteen million four hundred and seventy-six thousand five hundred and six United States Dollars) to USD 299,279,448 (two hundred and ninety-nine million two hundred and seventy-nine thousand four hundred and forty-eight United States Dollars) by the issuance of 31,200,326 (thirty-one million two hundred thousand three hundred and twenty-six) new shares in each class of shares B to I and 31,200,334 (thirty-one million two hundred thousand three hundred and thirty-four) new shares in the class of shares J with a nominal value of USD 1 (one United State Dollar) each of the Company.

Second resolution

It is resolved to accept that the 31,200,326 (thirty-one million two hundred thousand three hundred and twenty-six) new shares in each class of shares B to I and 31,200,334 (thirty-one million two hundred thousand three hundred and thirty-four) new shares in the class of shares J with a nominal value of USD 1 (one United State Dollar) each of the Company be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind consisting of:

- 15,993,907 (fifteen million nine hundred and ninety-three thousand nine hundred and seven) common shares of Caliber Holdco LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5194062 (“CH LLC”); and

- 29,853 (twenty-nine thousand eight hundred and fifty-three) shares in each class of shares F to J of Onex TWG Holdings II Limited S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 7,905,400 R.C.S. Luxembourg B 124.202 (“TWG H2L”);

(collectively the “Shares”)

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital up to an amount of USD 280,802,942 (two hundred and eighty million eight hundred and two thousand nine hundred and forty-two United States Dollars) by subscribing to 31,200,326 (thirty-one million two hundred thousand three hundred and twenty-six) new shares in each class of shares B to I and 31,200,334 (thirty-one million two hundred thousand three hundred and thirty-four) new shares in class of shares J of the Company, the whole being fully paid up by contributing the Shares.

Evaluation

The value of the Shares is set at USD 280,802,942 (two hundred and eighty million eight hundred and two thousand nine hundred and forty-two United States Dollars).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Shares are in registered form;
- (ii) it is the sole legal owner of the Shares;
- (iii) the Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Shares are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) CH LLC and TWG H2L are duly organized and validly existing under their respective laws;
- (vii) to its knowledge CH LLC and TWG H2L are not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to it on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Shares; and
- (ix) all formalities subsequent to the transfer of the Shares required under the applicable law will be carried out in order for the contribution of the Shares to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened

Donald F. West, Robert M. LeBlanc and Olivier Dorier, acting as managers of the Company, each of them being here represented by Mr. Max Mayer by virtue of a power of attorney,

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agreed with the description of the contribution in kind, with its valuation and with the effective transfer of the Shares, and confirmed the validity of the subscription.

Declaration

The notary declares that the documentation relating to the true and unconditional transmission of the Shares has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 299,279,448 (two hundred and ninety-nine million two hundred and seventy-nine thousand four hundred and forty-eight United States Dollars).

It is divided into nine classes of shares consisting of:

- 33,253,270 class B shares (the “Class B Shares”);
- 33,253,270 class C shares (the “Class C Shares”);
- 33,253,270 class D shares (the “Class D Shares”);
- 33,253,270 class E shares (the “Class E Shares”);
- 33,253,270 class F shares (the “Class F Shares”);
- 33,253,270 class G shares (the “Class G Shares”);
- 33,253,270 class H shares (the “Class H Shares”);
- 33,253,270 class I shares (the “Class I Shares”); and
- 33,253,288 class J shares (the “Class J Shares”).

All these 299,279,448 (two hundred and ninety-nine million two hundred and seventy-nine thousand four hundred and forty-eight) shares have a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 6,700.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, in the office of notary Henri BECK, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le seizième jour d'août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Onex HBI Holdings II Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 18.476.506 USD et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.507 (la «Société»).

A comparu:

Onex American Holdings Subco LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du «Delaware Secretary of State, Division of Corporations» sous le numéro de dossier 3829004 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par M. Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 18.476.506 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société;
2. Intervention, souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature par l'associé unique de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital social; et
4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 280.802.942 USD (deux cent quatre-vingt millions huit cent deux mille neuf cent quarante-deux Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de 18.476.506 USD (dix-huit millions quatre cent soixante-seize mille cinq cent six Dollars Américains) à 299.279.448 USD (deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-huit Dollars Américains), par l'émission de 31.200.326 (trente-et-un millions deux cent mille trois cent vingt-six) nouvelles parts sociales dans chaque classe de parts B à I de la Société et 31.200.334 (trente et un millions deux cent mille trois cent trente-quatre) nouvelles parts sociales dans la classe de parts J de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les 31.200.326 (trente-et-un millions deux cent mille trois cent vingt-six) nouvelles parts sociales dans chaque classe de parts B à I de la Société et 31.200.334 (trente-et-un millions deux cent mille trois cent trente-quatre) nouvelles parts sociales dans la classe de parts J de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune soient intégralement souscrites par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature consistant en:

- 15.993.907 (quinze million neuf cent quatre-vingt-treize mille neuf cent sept) parts dans Caliber Holdco LLC, une société gouvernée par les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social au 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA et étant immatriculée auprès du «Secretary of State of the State of Delaware» sous le numéro de dossier 5194062 («CH LLC»); et

- 29.853 (vingt-neuf mille huit cent cinquante-trois) parts sociales dans chacune des classes F à J de Onex TWG Holdings II Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 7.905.400 USD et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.202 («TWG H2L»);

(collectivement, les «Parts»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 280.802.942 USD (deux cent quatre-vingt millions huit cent deux mille neuf cent quarante-deux Dollars Américains) en souscrivant à l'intégralité des 31.200.326 (trente et un millions deux cent mille trois cent vingt-six) nouvelles parts sociales dans chaque classe de parts B à I de la Société et 31.200.334 (trente et un millions deux cent mille trois cent trente-quatre) nouvelles parts sociales dans la classe de parts J de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, le tout étant payé par l'apport des Parts.

Evaluation

La valeur des Parts a été fixée à 280.802.942 USD (deux cent quatre-vingt millions huit cent deux mille neuf cent quarante-deux Dollars Américains).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en œuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) Les Parts sont nominatives;
- (ii) il est seul propriétaire de tous les droits, titres et intérêts attachés aux Parts;
- (iii) les Parts sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) CH LLC et TWG H2L sont dûment constituées et existent valablement en vertu de leurs lois respectives;
- (vii) à sa connaissance, CH LLC et TWG H2L ne font l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts; et
- (ix) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Parts requises en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des Parts soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Donald F. West, Robert M. LeBlanc et Olivier Dorier agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Max Mayer en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif des Parts, et confirme la validité de la souscription.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des Parts a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 299.279.448 USD (deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-huit Dollars Américains).

Il est divisé en neuf classes de parts sociales ainsi composées:

- 33.253.270 parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 33.253.270 parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 33.253.270 parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 33.253.270 parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 33.253.270 parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 33.253.270 parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 33.253.270 parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»); et
- 33.253.270 parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»);
- 33.253.288 parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

Toutes ces 299.279.448 USD (deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-huit) parts sociales ont une valeur nominale de 1 USD (un dollars américain) chacune, et sont entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 6.700,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Echternach, en l'étude du notaire Henri BECK, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Max Mayer, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 août 2012. Relation GRE/2012/3122. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128272/258.

(120169034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Casolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 12, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 64.496.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 29 juin 2011

En remplacement de Monsieur Thierry GRUN, l'assemblée générale de décide de nommer commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016, la société FIDUCIAIRE TG EXPERTS SA, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B132619, et dont le siège social se situe Zone Zare Ouest à L-4384 Ehlerange.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012126835/13.

(120168227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

CBM Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 78.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CBM INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2012126836/12.

(120168043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Socafam, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.750,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 66.099.

EXTRAIT

Les adresses des associés de la société sont désormais les suivantes:

- Monsieur Jean-Louis GREGORI, RN 20, F-31790 Saint-Jory, France;
- Madame Bernadette-Mireille PRADEILLES, RN 20, F-31790 Saint-Jory, France;
- Monsieur Xavier GREGORI, Khalifa Street, Al Mazraoui Building, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis;
- Madame Valérie GREGORI, Saigon Central Post Office, Ho Chi Min City, Vietnam;
- Monsieur Aimery GREGORI, 72, rue Rambuteau, F-75001 Paris, France;
- Monsieur Arnaud GREGORI, 2432 Laurel Pass, Los Angeles CA 90046, USA;
- PALM VILLAGE INVESTMENTS LIMITED, The Courtyard, Bank of Nevis Building, Main Street, Charlestown, Nevis, West Indies, Registre de Commerce de Nevis C-6622.

L'un des gérants de la société, à savoir, Monsieur Xavier GREGORI, a changé son adresse comme suit:

- Khalifa Street, Al Mazraoui Building, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Pour SOCAFAM

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012127189/23.

(120168547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Cebtimo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.703.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.09.2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012126838/12.

(120168015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Johnson Controls Luxembourg Metals Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.501.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of the month of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Johnson Controls Metals Holding Ltd. & Co. KG LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Germany, having its registered office at Merscheider Strasse 167, 42699 Solingen, Germany, registered with the commercial register of the local court of Wuppertal under number HRA 23157,

hereby represented by Ms. Aline Nassoy, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 22 August 2012.

I. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Johnson Controls Luxembourg Metals Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 168.501, incorporated by a deed of the undersigned notary on 4 April 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 June 2012 under number 1433, page 68771 (the "Company").

III. The articles of association of the Company have not been amended since that time.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

a. Increase of the Company's share capital by an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares (parts sociales) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 12,525.-) represented by five hundred and one (501) shares (parts sociales) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

b. Issuance of one (1) new share (part sociale) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) (the "New Share"), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (parts sociales);

c. Acceptance of (i) the subscription for the New Share by Johnson Controls Metals Holding Ltd. & Co. KG LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Germany, having its registered office at Merscheider Strasse 167, 42699 Solingen, Germany, registered with the commercial register of the local court of Wuppertal under number HRA

23157 (the “Sole Shareholder”) and (ii) the full payment of the New Share at nominal value, together with a share premium of a total amount of forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 49,999,975.-), by contribution in cash of an amount of fifty million Euro (EUR 50,000,000.-);

d. Subsequent amendment of Article 8 First Paragraph of the articles of association of the Company (the “Articles”) so as to reflect the resolutions to be adopted under items a. to c.; and

e. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder DECIDES to increase the Company’s share capital by an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares (parts sociales) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 12,525.-) represented by five hundred and one (501) shares (parts sociales) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder DECIDES to issue one (1) new share (part sociale) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) (the “New Share”), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (parts sociales).

Subscription/Payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe for the New Share and to fully pay up such New Share at nominal value, together with a share premium of a total amount of forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 49,999,975.-), by contribution in cash of an amount of fifty million Euro (EUR 50,000,000.-).

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES that the New Share has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of fifty million Euro (EUR 50,000,000.-), proof of which has been given to the undersigned notary by means of a bank certificate.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder DECIDES to amend Article 8 First Paragraph of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at EUR 12,525.- (twelve thousand five hundred and twenty-five Euro), represented by 501 (five hundred and one) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt-huit août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Johnson Controls Metals Holding Ltd. & Co. KG LP, un limited partnership constitué selon les lois d’Allemagne, ayant son siège social sis au Merscheider Strasse 167, 42699 Solingen, Allemagne, immatriculé auprès de la court locale de Wuppertal sous le numéro HRA 23157,

ici représentée par Mlle Aline Nassoy, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 22 août 2012.

I. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d’enregistrement.

II. Le comparant déclare qu’il est l’associé unique (l’«Associé Unique») de Johnson Controls Luxembourg Metals Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.501, constituée

par acte du notaire instrumentant du 4 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 juin 2012, numéro 1433, page 68771 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

IV. Le comparant, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, à douze mille cinq cent vingt-cinq Euro (EUR 12.525,-) représenté par cinq cent une (501) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune;

b. Emission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) (la «Nouvelle Part Sociale») et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

c. Acceptation de la souscription de la Nouvelle Part Sociale par Johnson Controls Metals Holding Ltd. & Co. KG LP, un limited partnership constitué selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social sis au Merscheider Strasse 167, 42699 Solingen, Allemagne, immatriculé auprès de la court locale de Wuppertal sous le numéro HRA 23157 (l'«Associé Unique») et libération totale de la Nouvelle Part Sociale à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 49.999.975,-), par apport en numéraire d'un montant de cinquante millions d'Euro (EUR 50.000.000,-);

d. Modification subséquente de l'article 8 paragraphe premier des statuts de la Société (les «Statuts»), afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points a. à c.; et

e. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, à douze mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 12.525,-) représenté par cinq cent une (501) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) (la «Nouvelle Part Sociale») et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription/Libération

L'Associé Unique, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale et libérer intégralement cette Nouvelle Part Sociale à valeur nominale, ensemble avec prime d'émission d'un montant de quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 49.999.975,-), par apport en numéraire d'un montant de cinquante millions d'Euro (EUR 50.000.000,-).

L'Associé Unique, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, DECLARE que la Nouvelle Part Sociale a été libérée entièrement en espèces et que la Société a à sa disposition la somme totale de cinquante millions d'Euro (EUR 50.000.000,-), ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 8 paragraphe premier des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.525,- (douze mille cinq cent vingt-cinq Euros) divisé en 501 (cinq cent une) parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euros (vingt-cinq Euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ sept mille euros (€ 7.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Antonescu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 août 2012. Relation: EAC/2012/11456. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012128131/150.

(120169036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Cedrum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 85.991.

Les bilan et annexes au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Référence de publication: 2012126839/10.

(120168166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Cefarg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.274.

Aux Actionnaires de la Société

Je vous informe que j'ai décidé de démissionner de mon poste de Commissaire de votre société CEFARG FINANCE S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129.274 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT Sàrl

Référence de publication: 2012126840/12.

(120167907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

CETP II Foundry Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.887.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

CETP II Foundry Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012126845/12.

(120168218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Morgan Stanley Euro Financing (Luxembourg), Société en nom collectif.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.424.

Extrait rectificatif L-120165609

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales en date du 24 septembre 2012 que MORGAN STANLEY EQUITY INVESTMENTS (LUXEMBOURG), une société en nom collectif, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 169.893, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles, L - 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg transfère les 1 485 001 Actions Ordinaires qu'elle détient dans la société à MORGAN STANLEY ALZETTE S.A R.L., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 132.246, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L - 1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Veillez noter que cette version remplace la version initialement déposée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg en date du 26 septembre 2012 avec le numéro L120165609.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012127045/20.

(120168464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Centermed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7373 Lorentzweiler, 101, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.375.

L'an deux mille douze, le dix-huit septembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gerardo SIMOES, commerçant, demeurant à L-7373 Lorentzweiler, 101, route de Luxembourg.

Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «CENTERMED S.à r.l.» avec siège social au 14, rue Lankheck L7542 Mersch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 399 du 11 avril 2003,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 92375.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique transfère le siège social vers 101, route de Luxembourg L-7373 Lorentzweiler et modifie par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social de la société est établie dans la Commune de Lorentzweiler».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: G. SIMOES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43615. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Référence de publication: 2012126843/31.

(120168380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

VEE Estepona A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 123.743.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 21 mai 2012

4^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale a pris acte de la démission en tant qu'Administrateur de catégorie A de la société de Monsieur Romain THILLENS avec effet au 21 mai 2012.

5^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Mr Harro Uwe CLOPPENBURG et de Mr Patrick CLOPPENBURG, Administrateurs de catégorie B jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes annuels 2012 de la société.

6^{ème} Résolution

En remplacement de Monsieur Romain THILLEN, l'Assemblée Générale décide de nommer Madame Cornelia METTLEN, employée privée demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg en tant qu'Administrateur de catégorie A avec effet au 21 mai 2012. Le mandat de Madame METTLEN prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes annuels 2012 de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 mai 2012.
VEE ESTEPONA A.G.

Référence de publication: 2012128454/23.

(120168655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

CETP II Foundry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.566.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

CETP II Foundry S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012126846/12.

(120168216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

CETP II Imola Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.486.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

CETP II Imola Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012126847/12.

(120168214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

EQT SR Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 170.475.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

EQT Expansion Capital II Limited, a limited liability company, having its registered office at Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA and registered with the Guernsey Registry of Companies under number 45929,

represented by Dady KASA-VUBU, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "EQT Expansion Capital II Limited", prenamed, is the sole participant of "EQT SR Holding S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, duly incorporated by a deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette on July 5, 2012, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 170475, to be published in the Mémorial C.

2) That the capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) parts of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named participant representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole participant decides to change the nominal value of the parts, so as to fix at one Cent (EUR.- 0.01) and subsequently to increase the number of the current parts from twelve thousand five hundred (12,500) parts to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) parts.

Second resolution

The sole participant decides to create ten (10) new classes of parts, namely class A parts, class B parts, class C parts, class D parts, class E parts, class F parts, class G parts, class H parts, class I parts and class J parts, each part having a nominal value one Cent (EUR.- 0.01).

The sole participant decides that the financial rights attached to the new classes of parts and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the articles of association to be amended as below.

Third resolution

The sole participant decides to convert the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) parts into one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A parts, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B parts, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C parts, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D parts, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E parts, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F parts, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G parts, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H parts, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I parts and one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J parts of a nominal value of one Cent (EUR.- 0.01).

Fourth resolution

The sole participant decides to increase the capital of the company by an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500) by the creation and the issue of five hundred thousand (500,000) class A parts, five hundred thousand (500,000) class B parts, five hundred thousand (500,000) class C parts, five hundred thousand (500,000) class D parts, five hundred thousand (500,000) class E parts, thousand (500,000) class F parts, five hundred thousand (500,000) class G parts, five hundred thousand (500,000) class H parts, five hundred thousand (500,000) class I parts and five hundred thousand (500,000) class J parts, of a nominal value of one Cent (EUR 0.01), being five million (5,000,000) new parts in total (the "Share Capital Increase").

The Share Capital Increase is made by the incorporation into the share capital of the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000) from the capital contribution reserve.

The five hundred thousand (500,000) class A parts, five hundred thousand (500,000) class B parts, five hundred thousand (500,000) class C parts, five hundred thousand (500,000) class D parts, five hundred thousand (500,000) class E parts, five hundred thousand (500,000) class F parts, five hundred thousand (500,000) class G parts, five hundred thousand (500,000) class H parts, five hundred thousand (500,000) class I parts and five hundred thousand (500,000) class J, being five million (5,000,000) new parts in total, shall be allocated to the sole participant EQT Expansion Capital II Limited prenamed.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole participant decides to amend article 7 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

“ **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500) divided into:

- six hundred and twenty-five thousand (625,000) class A parts,
- six hundred and twenty-five thousand (625,000) class B parts,
- six hundred and twenty-five thousand (625,000) class C parts,
- six hundred and twenty-five thousand (625,000) class D parts,
- six hundred and twenty-five thousand (625,000) class E parts,
- six hundred and twenty-five thousand (625,000) class F parts,
- six hundred and twenty-five thousand (625,000) class G parts,
- six hundred and twenty-five thousand (625,000) class H parts,
- six hundred and twenty-five thousand (625,000) class I parts,
- six hundred and twenty-five thousand (625,000) class J parts,

each part with a nominal value of one Cent (EUR 0.01).

The parts of class A to class J are hereinafter referred to as the “Preference Parts”. Any reference made hereinafter to a “part” or to “parts” shall be construed as a reference to any or all of the above class of parts depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a “participant” or to “participants”.

Each class of parts will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each part is entitled to one (1) vote at any general meeting of participant(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the participant(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of parts including by the cancellation of one or more entire classes of Preference Parts through the repurchase and cancellation of all the parts in issue in such class(es).

Each class of Preference Parts gives right to the holder(s) thereof pro-rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount (with the limitation however of the Cancellation Amount) for the relevant Class Period to which the class relates pursuant to the Articles.

In the event of reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more class(es) of Preference Parts, the holder(s) of parts of the repurchased and cancelled class(es) of Preference Parts shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Part for each part of the relevant class(es) held by them and cancelled.

Upon the repurchase and cancellation of the parts of the relevant class, the Cancellation Value Per Part will become due and payable by the Company.

In the event of a class of Preference Parts has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holder(s) of such class shall become entitled, in case of redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount (with the limitation however of the Cancellation Amount) for a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year ending after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period and the class of Preference Parts not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- “Available Amount” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Parts to be cancelled expressed as a positive but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive so, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) iii) any accrued cumulative preferential dividends to which is(are) entitled the holder(s) of the Preference Parts pursuant to article 13 of the Articles except for the cumulative preferential dividend allocated to the class(es) of Preference Parts to be redeemed in accordance with the present article and iv) any amount as determined by the sole manager or the board of managers as applicable so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + D + M)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Parts to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

D = any cumulative preferential dividend to which is entitled the holder(s) of the Preference Parts pursuant to article 13 of the Articles except for the cumulative preferential dividend allocated to the class(es) of Preference Parts to be redeemed in accordance with the present article.

M = any amount as determined by the sole manager or the board of managers as applicable.

- “Available Cash” shall mean all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the sole manager or the board of managers as the case maybe will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case maybe) and less any amount of cash as determined by the sole manager or the board of managers as applicable.

- “Cancellation Amount” shall mean an amount equal to the Available Cash relating to the relevant Class Period (or New Period) provided that the Cancellation Amount cannot be higher than the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case maybe).

- “Cancellation Value per Part” shall mean the Cancellation Amount divided by the number of Preference Parts in issue in the class/class(es) to be repurchased and cancelled.

- “Class A Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class A parts;

- “Class B Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class B parts;

- “Class C Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class C parts;

- “Class D Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class D parts;

- “Class E Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class E parts;

- “Class F Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class F parts;

- “Class G Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class G parts;

- “Class H Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class H parts;

- “Class I Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class I parts;

- “Class J Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class J parts;

- “Class A Period” shall mean the period for class A parts, which is the period starting on 5 July 2012 and ending on the Interim Account Date for the Class A Interim Accounts.

- “Class B Period” shall mean the period for class B parts, which is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B Interim Accounts.

- “Class C Period” shall mean the period for class C parts, which is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C Interim Accounts.

- “Class D Period” shall mean the period for class D parts, which is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D Interim Accounts.

- “Class E Period” shall mean the period for class E parts, which is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E Interim Accounts.

- “Class F Period” shall mean the period for class F parts, which is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F Interim Accounts.

- “Class G Period” shall mean the period for class G parts, which is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G Interim Accounts.

- “Class H Period” shall mean the period for class H parts, which is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H Interim Accounts.

- “Class I Period” shall mean the period for class I parts, which is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I Interim Accounts.

- “Class J Period” shall mean the period for class J parts, which is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class J Interim Accounts.

- “Class Period” shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

- “Interim Accounts” shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- “Interim Account Date” shall mean the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Parts, provided that such date may not be later than the last day of the third month following the first year ending after the start date of the relevant period.”

Sixth resolution

The sole participant decides to delete the third paragraph of the article 10 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

“ **Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. At each meeting, the board of managers may elect a chairman amongst its members and a secretary who needs not to be a manager or a participant.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

The minutes of the meetings of the board of managers may be signed (i) by all the managers, or (ii) by any two managers, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed by the board of managers or (iv) by any one to whom such powers have been delegated by the board of managers.

Written resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication. In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.”

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole participant decides to amend article 13 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

“ **Art. 13.** Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriate for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

Any dividend shall be allocated and paid in the following order:

1. the holder(s) of the class A parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.10% of the nominal value of the class A parts;
2. the holder(s) of the class B parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.15% of the nominal value of the class B parts;
3. the holder(s) of the class C parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.20% of the nominal value of the class C parts;
4. the holder(s) of the class D parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.25% of the nominal value of the class D parts;
5. the holder(s) of the class E parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.30% of the nominal value of the class E parts;
6. the holder(s) of the class F parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.35% of the nominal value of the class F parts;
7. the holder(s) of the class G parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.40% of the nominal value of the class G parts;
8. the holder(s) of the class H parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.45% of the nominal value of the class H parts;
9. the holder(s) of the class I parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.50% of the nominal value of the class I parts;
10. the holder(s) of the class J parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.55% of the nominal value of the class J parts.

The balance, if any, shall remain at the disposal of the general meeting of participant(s).

The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or, as the case may be, the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or, as the case may be, the board of managers. The manager or, as the case may be, the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not

paid on a part during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such part, shall be forfeited by the holder of such part, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of parts.

The share premium may be distributed to the participant(s) upon decision of a general meeting of participant(s) in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of participant(s) may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statements of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. these interim statements of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits as per the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand seven hundred euro (€ 1,700,-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille douze, le trente-et-un août,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

EQT Expansion Capital II Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'île de Guernesey, ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA étant immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 45929,

représentée par Dady KASA-VUBU, juriste, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

A déclaré et prié le notaire d'acter:

1) Que «EQT Expansion Capital II Limited», pré-qualifiée, est le seul associé de "EQT SR Holding S.à r.l", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 5 juillet 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170475, à paraître au Mémorial C.

2) Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros 12.500.- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts d'une valeur nominale de un Euro (1.- EUR) chacune.

3) Après ce qui a été exposé, l'associé nommé ci-dessus, représentant la totalité du capital social, a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes en conformité avec l'ordre du jour de la réunion:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de manière à la fixer à un Cent (0,01.- EUR) et d'augmenter en conséquence le nombre de parts sociales de douze mille cinq cents (12.500) à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) part sociales.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer dix (10) nouvelles catégories de parts sociales, respectivement, les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie

H, les parts sociales de catégorie I et les parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de un Cent (0,01 EUR).

L'associé unique décide que les droits financiers attachés aux nouvelles catégories de parts sociales et les conditions de leur rachat et annulation seront également déterminées dans les statuts de la société tels que modifiés comme ci-dessous.

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I, et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J de un Cent (0,01 EUR) chacune.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de cinquante mille Euros (50.000.- EUR) pour le faire passer de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) à soixante-deux mille cinq cents Euros (62.500.- EUR) par la création et l'émission de cinq cents mille (500.000) parts sociales de catégorie A, cinq cents mille (500.000) parts sociales de catégorie B, cinq cents mille (500.000) parts sociales de catégorie C, cinq cents mille (500.000) parts sociales de catégorie D, cinq cents mille (500.000) parts sociales de catégorie E, cinq cents mille (500.000) parts sociales de catégorie F, cinq cents mille (500.000) parts sociales de catégorie G, cinq cents mille (500.000) parts sociales de catégorie H, cinq cents mille (500.000) parts sociales de catégorie I et cinq cents mille (500.000) parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale de un Cent (0,01 EUR), étant cinq millions (5.000.000) nouvelles parts sociales au total (l' «Augmentation de Capital»).

L'Augmentation de Capital est réalisée par incorporation au capital social d'un montant de cinquante mille Euros (50.000.- EUR) de la réserve d'apport en capital.

Les cinq cents mille (500.000) parts sociales de catégorie A, cinq cents mille (500.000) parts sociales de catégorie B, cinq cents mille (500.000) parts sociales de catégorie C, cinq cents mille (500.000) parts sociales de catégorie D, cinq cents mille (500.000) parts sociales de catégorie E, cinq cents mille (500.000) parts sociales de catégorie F, cinq cents mille (500.000) parts sociales de catégorie G, cinq cents mille (500.000) parts sociales de catégorie H, cinq cents mille (500.000) parts sociales de catégorie I et cinq cents mille (500.000) parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale de un Cent (0,01 EUR), étant cinq millions (5.000.000) nouvelles parts sociales au total, seront allouées à l'associé unique EQT Expansion Capital II Limited, pré-qualifiée.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital de la Société est fixé à soixante-deux mille cinq cents Euros (62.500.- EUR) représenté par:

- six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie A,
 - six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie B,
 - six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie C,
 - six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie D,
 - six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie E,
 - six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie F,
 - six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie G,
 - six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie H,
 - six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie I, et
 - six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie J,
- chaque part sociale ayant une valeur nominale de un Cent (0,01 .- EUR).

Les parts sociales de catégorie A à catégorie J sont ci-après désignées comme étant les "Parts Sociales Préférentielles". Toute référence faite ci-après à une "part sociale" ou aux "parts sociales" sera interprétée comme une référence à tout ou partie des catégories de parts sociales mentionnées ci-dessus, en fonction du contexte et si applicable, et la même interprétation sera faite en cas de référence à un "associé" ou aux "associés".

Chaque catégorie de parts sociales aura les mêmes droits, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts. Chaque part sociale donne droit à une (1) voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales Préférentielles suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans la (les) catégorie(s) de parts sociales concernée(s).

Chaque catégorie de Parts Sociales Préférentielles donne droit à leur(s) détenteur(s), au pro-rata de leur participation dans cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles, en cas de rachat de cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant d'Annulation) pour la Période de Catégorie à laquelle la catégorie se rattache selon ces Statuts.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs catégories(s) de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de parts sociales de la ou des catégories de Parts Sociales Préférentielles rachetée(s) et annulée(s) recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la catégorie concernée détenue par eux et annulée.

Au moment du rachat et l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

Dans l'hypothèse ou une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée lors de la Période de Catégorie concernée, le(s) détenteur(s) de cette catégorie seront habilités à recevoir, dans l'hypothèse d'un rachat et d'une annulation de la catégorie concernée, le Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant d'Annulation) pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou le cas échéant, la Nouvelle Période d'une nouvelle catégorie la précédant immédiatement) et finira à la Date de Compte Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés en vue du rachat et de l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles, dans la mesure où s'il n'y a eu aucune Date de Compte Intérimaire pour cette catégorie, la Période de Catégorie pour cette catégorie se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivante la Période de Catégorie J et les catégories de Parts Sociales Préférentielles non rachetées et non annulées au cours de leurs respectives Périodes de Catégories viendront dans l'ordre des catégories A à J (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées auparavant).

Dans le cadre de ces Statuts, les termes suivants auront le sens qui leur est associé:

- «Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmentés de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relatives aux catégories de Parts Sociales Préférentielles devant être annulées, celle-ci réduite par (i) toutes pertes (y compris pertes reportées) exprimée comme positives et (ii) toutes sommes affectées aux réserves en accord avec les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que figurant dans les Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute, double comptage), et (iii) de tous dividendes privilégiés récupérables échus auquel a(ont) droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles selon l'article 13 des Statuts à l'exception du dividende privilégié récupérable alloué à la (les) catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles devant être rachetée(s) conformément au présent article et iv) tout montant tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant de telle sorte que:

$$MD = (BN+B+RC) - (P+RL+D+M)$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris bénéfices reportés)

B = toute réserve librement distribuable

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en rapport aux relatives aux Parts Sociales Préférentielles devant être annulées.

P = Pertes (y compris les pertes reportées), exprimées comme positives

RL = toute somme devant être allouée dans une réserve conformément à la Loi et aux Statuts.

D = tous dividendes privilégiés récupérables échus auquel a(ont) droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles selon l'article 13 des Statuts à l'exception du dividende privilégié récupérable alloué à la (les) catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles devant être rachetée(s) conformément au présent article.

M = tout montant tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant.

- «Espèces Disponibles» désigne toutes les espèces détenues par la Société (excepté l'argent sur les dépôts à terme avec une échéance supérieure à six (6) mois), tous instruments du marché monétaire immédiatement négociables, les obligations et billets et toute créance qui, de l'avis du gérant unique ou du conseil de gérance le cas échéant seront payés à la Société à court terme moins tout endettement ou autre dette de la Société payable à moins de six (6) mois déterminées sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie concernée (ou de la Nouvelle Période, le cas échéant) et moins tout montant en espèces déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance selon le cas.

- «Montant d'Annulation» désigne un montant égal aux Espèces Disponibles en rapport avec la Période de Catégorie concernée (ou la Nouvelle Période) dans la mesure où le Montant d'Annulation ne peut pas être plus élevé que le Montant Disponible en rapport avec la Période de Catégorie concernée (ou de la Nouvelle Période, le cas échéant).

- «Valeur d'Annulation par Part» désigne le Montant d'Annulation divisé par le nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la(les) catégories(s) devant être rachetées et annulées.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie A» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie A.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie B» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie B.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie C» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie C.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie D» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie D.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie E» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie E.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie F» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie F.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie G» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie G.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie H» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie H.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie I» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie I.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie J» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie J.

- «Période de Catégorie A» désigne la période pour les parts sociales de catégorie A, qui est la période qui commence le 5 juillet 2012 et se termine à la Date de Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie A.

- «Période de Catégorie B» désigne la période pour les parts sociales de Catégorie B, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie A et se termine à la Date de Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie B.

- «Période de Catégorie C» désigne la période pour les parts sociales de catégorie C, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie B et se termine à la Date de Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie C.

- «Période de Catégorie D» désigne la période pour les parts sociales de catégorie D, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie C et se termine à la Date de Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie D.

- «Période de Catégorie E» désigne la période pour les parts sociales de catégorie E, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie D et se termine à la Date de Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie E.

- «Période de Catégorie F» désigne la période pour les parts sociales de catégorie F, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie E et se termine à la Date de Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie F.

- «Période de Catégorie G» désigne la période pour les parts sociales de catégorie G, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie F et se termine à la Date de Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie G.

- «Période de Catégorie H» désigne la période pour les parts sociales de catégorie H, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie G et se termine à la Date de Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie H.

- «Période de Catégorie I» désigne la période pour les parts sociales de catégorie I, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie H et se termine à la Date de Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie I.

- «Période de Catégorie J» désigne la période pour les parts sociales de catégorie I, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie H et se termine à la Date de Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie J.

- «Période de Catégorie» désigne chacune des Périodes de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H, la Période de Catégorie I et la Période de Catégorie J.

Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date des Comptes Intérimaires pour une certaine catégorie, la Période de Catégorie de cette catégorie se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de première année après la date de début de la Période de Catégorie.

- «Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

- «Date des Comptes Intérimaires» signifie la date au plus tard huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie des Parts Sociales Préférentielles concernée, à condition que cette date ne soit pas après le dernier jour du troisième mois suivant la première année qui se termine après la date de début de la période concernée.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de supprimer le troisième alinéa de l'article 10 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Les réunions du conseil de gérance auront lieu au Luxembourg. A chaque assemblée, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres et un secrétaire qui peut ne pas être un gérant ou associé.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Le procès verbal des réunions du conseil de gérance peut être signé (i) par tous les gérants, ou (ii) par deux gérants, ou (iii) par le président et le secrétaire si désigné par le conseil de gérance ou (iv) par toute personne à qui ces pouvoirs ont été délégués par le conseil de gérance.

Les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une assemblée dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire. De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou aux moyens de tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel a été initié à partir de Luxembourg.»

Septième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, ledit prélèvement cessant d'être obligatoire dès que le montant de ce fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société, mais ce montant devra être reconstitué entièrement chaque fois que, quelque soit la raison, le fonds de réserve aura été entamé.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes devront être alloués et payés dans l'ordre suivant:

1. le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie A aura (ont) droit à un dividende privilégié récupérable égal à 0.10 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie A;
2. le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie B aura (ont) droit à un dividende privilégié récupérable égal à 0.15 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie B;
3. le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie C aura (ont) droit à un dividende privilégié récupérable égal à 0.20 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie C;
4. le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie D aura (ont) droit à un dividende privilégié récupérable égal à 0.25 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie D;
5. le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie E aura (ont) droit à un dividende privilégié récupérable égal à 0.30 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie E;

6. le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie F aura (ont) droit à un dividende privilégié récupérable égal à 0.35 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie F;

7. le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie G aura (ont) droit à un dividende privilégié récupérable égal à 0.40 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie G;

8. le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie H aura (ont) droit à un dividende privilégié récupérable égal à 0.45 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie H;

9. le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie I aura (ont) droit à un dividende privilégié récupérable égal à 0.50 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie I;

10. le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie J aura (ont) droit à un dividende privilégié récupérable égal à 0.55 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie J;

Le solde sera alloué au(x) détenteur(s) des parts sociales ordinaires selon une décision devant être prise par l'assemblée générale de(s) l'associé(s).»

Les dividendes déclarés pourront être payés dans toute devise déterminée par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et pourront être payés aux lieux et heures déterminés par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance. Le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance pourra déterminer le taux de change final applicable à la devise utilisée lors du paiement des dividendes. Un dividende déclaré mais non payé pendant une durée de cinq (5) ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette part sociale, sera perdu pour le détenteur de cette part sociale et sera retourné à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés et détenus par la Société pour le compte de leurs détenteurs.

La prime d'émission pourra être distribuée à l'(aux) associé(s) sur décision de l'assemblée générale de(s) l'associé(s) conformément aux dispositions détaillées ci-après. L'assemblée générale de(s) l'associé(s) peut décider d'allouer un montant du compte de prime d'émission au compte de la réserve légale.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.»

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kasa-Vubu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11669. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012127997/570.

(120168962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

CETP II Imola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.487.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

CETP II Imola S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012126848/12.

(120168215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Clery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012126851/12.

(120168551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Coiffure de Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 47, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 160.193.

Résolution d'associé du 25 septembre 2012

En date du 25 septembre 2012, l'associé unique de la société COIFFURE DE LUX S.à r.l., à savoir

- Madame Maria Teresa DOS REIS avec 100 % des parts sociales

s'est réuni au siège de la société pour prendre les résolutions suivantes:

Ordre du jour

Nomination d'un nouveau gérant technique

1^{ière} et dernière Résolution

L'associé décide de nommer pour une durée indéterminée Madame Maria de Fatima SANTOS, demeurant à L-7450 Lintgen, 74, route Principale, comme gérant technique de la société.

COIFFURE DE LUX SARL

Maria Teresa DOS REIS

Référence de publication: 2012126853/18.

(120168230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

CURA Investment Corporation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 113.437.

L'adresse professionnelle de José Maria Ortiz, «Geschäftsführer», se trouve désormais au 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126859/12.

(120168438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Compagnie de Développement des Médias S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 24.629.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2012:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Marguerite LE HODEY, 35, Avenue Franklin Roosevelt, 1050, Bruxelles en remplacement de Monsieur Dominique LE HODEY, 7, Drève de la Louve, B - 1170, Watermael-Boisforts. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012126855/14.

(120168155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Cortec Papersystems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 78.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126857/9.

(120168335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

PACCOR Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.337.051,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 160.907.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of September at 3.30 pm.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PACCOR International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty million forty-three thousand six hundred thirty Euro (EUR 20.043.630,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161812 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 12 September 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "PACCOR Group Holdings S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160907, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 5, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 27, 2011 under number 1729 and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of January 20, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 14, 2012 under number 673.

II. The Company's share capital is set at twenty-five million forty-four thousand one hundred seventy-eight Euro (EUR 25.044.178,00) represented by twenty-five million forty-four thousand one hundred seventy-eight (25.044.178) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to (i) decrease the Company's share capital to the extent of eleven million seven hundred seven thousand one hundred twenty-seven Euro (EUR 11.707.127,00) in order to reduce it from its current amount of twenty-five million forty-four thousand one hundred seventy-eight Euro (EUR 25.044.178,00) down to thirteen

million three hundred thirty-seven thousand fifty-one Euro (EUR 13.337.051,00) through the cancellation of the eleven million seven hundred seven thousand one hundred twenty-seven (11.707.127) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each held by the Sole Shareholder and having an aggregate nominal amount of eleven million seven hundred seven thousand one hundred twenty-seven Euro (11.707.127,00) (the Cancellation of Shares) and resolves to (ii) decrease the share premium account of the Company to the extent of six Euro cents (EUR 0,06), so that the share premium account of the Company will amount to ninety cents (EUR 0.90) following such decrease (the Share Premium Decrease).

IV. The Sole Shareholder resolves that following the Cancellation of Shares and the Share Premium Decrease, the Company shall make a payment in kind to the Sole Shareholder in the aggregate amount of eleven million seven hundred seven thousand one hundred twenty-seven Euro and six cents (EUR 11.707.127,06) resulting from and computed as follows:

- by the transfer of the shares held by the Company and representing one hundred percent (100%) of the share capital of PACCOR Packaging Poland Sp Z.o.o., a limited liability company established and existing under the laws of Poland, having its registered office at ul. Mszczonowska 75/83, 96-100, Skierniewice, Poland and registered with the National Court Register KRS under number 0000112412 (PACCOR Poland), having an aggregate value of eighteen million eight hundred forty-nine thousand two hundred eighty-eight Euro (EUR 18.849.288,00) (the Participation); and

- by deducting from the amount of the Participation an aggregate amount of seven million one hundred forty-two thousand one hundred sixty Euro and ninety-four cents (EUR 7.142.160,94) corresponding to the assumption by the Sole Shareholder of a payable in the same amount (the Payable) owed by the Company to PACCOR Poland (the Assumption of Debt).

Evidence of the payment's existence and value

Proof of the existence and value of the payment in kind has been given by:

- a balance sheet of the Company, dated September 13, 2012;
- a declaration of the managers of the Company, attesting that it is the unrestricted owner of the Participation and that it is the unrestricted debtor under the Payable;
- a declaration from the Sole Shareholder, accepting the valuation of the contributed Participation and of the assumed Payable, agreeing to the Assumption of Debt, and accepting them as valid and sufficient payment following the Cancellation of Shares and the Share Premium Decrease.

Effective implementation of the payment

The Company declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Participation;
- it is the sole debtor under the Payable;
- the Participation and the Payable are pledged in favor of Proventus Capital Partners II AB (publ), a joint stock company, established and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Katarinavagen 15, Box 1719, SE111 87, Stockholm, Sweden (Proventus);
- Proventus has given its written consent to the transfer of the Participation to the Sole Shareholder and to the Assumption of Debt by the Sole Shareholder in satisfaction due following the Cancellation of Shares and the Share Premium Decrease;
- the contribution of such Participation is effective as from the date of the present resolutions, without qualification as of the execution of a disposal agreement dated September 13, 2012 between the Company and the Sole Shareholder;
- the Assumption of Debt is effective as from the date of the present resolutions, without qualification and is made subject to the Pledge Agreement granted to Proventus;
- all further formalities, as the case may be, are in course in the jurisdiction of the location of the Participation, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party;
- all further formalities related to the registration of pledges on Payable and to the execution of the Confirmation and Amendment and Restatement Agreement, as the case may be, are in course in order to duly carry out and formalize the registration, as the case may be.

V. Following the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the paragraph 1 of article 6 of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

" **Art. 6.** The share capital is set at thirteen million three hundred thirty-seven thousand fifty-one Euro (EUR 13.337.051,00) represented by thirteen million three hundred thirty-seven thousand fifty-one (13.337.051) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

V. The Sole Shareholder resolves to further delegate powers to the board of managers of the Company in order to effect and complete the payment to it of the aggregate amount of eleven million seven hundred seven thousand one hundred twenty-seven Euro (11.707.127,00) and of six Euro cents (EUR 0,06) following the Cancellation of Shares and the Share Premium Decrease.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at one thousand three hundred Euros (EUR 1.300,00)

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize du mois de septembre, à 15.30 heures.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PACCOR International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt millions quarante-trois mille six cent trente Euros (EUR 20.043.630,00), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161812 (l'Associé Unique),

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 septembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «PACCOR Group Holdings S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160907, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 27 juillet 2011 sous le numéro 1729 et dont les statuts ont été amendés par un acte de Maître Henri Hellickx, notaire résidant à Esch/Alzette, le 20 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 mars 2012 sous le numéro 673.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq millions quarante-quatre mille cent soixante-dix-huit Euros (EUR 25.044.178,00) représenté par vingt-cinq millions quarante-quatre mille cent soixante-dix-huit (25.044.178) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide de (i) réduire le capital social de la Société par un montant de onze millions sept cent sept mille cent vingt-sept Euros (EUR 11.707.127,00) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions quarante-quatre mille cent soixante-dix-huit Euros (EUR 25.044.178,00) à treize millions trois cent trente-sept mille cinquante et un Euros (EUR 13.337.051,00), par l'annulation de onze millions sept cent sept mille cent vingt-sept (11.707.127) parts sociales, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune détenues par l'Associé Unique, ayant une valeur nominale totale de onze millions sept cent sept mille cent vingt-sept Euros (EUR 11.707.127,00) (l'Annulation des Parts Sociales) et décide de (ii) réduire le compte de prime d'émission de la Société par un montant de six Euro cents (EUR 0,06) afin que le compte de prime d'émission s'élève à quatre-vingt-dix cents (EUR 0,90) à la suite de cette réduction (la Diminution de la Prime d'Emission).

IV. L'associé Unique décide qu'à la suite de l'Annulation des Parts Sociales et à la Diminution de la Prime d'Emission, la Société fera un paiement en nature à l'Associé Unique d'un montant total de onze millions sept cent sept mille cent vingt-sept Euros et six cents (EUR 11.707.127,06) qui résulte et est calculé de la manière suivante:

- par le transfert des parts sociales détenues par l'Associé Unique et représentant cent pourcent (100%) du capital social de PACCOR Packaging Poland Sp. Z.o.o., une société à responsabilité limitée, existante selon le droit polonais, ayant son siège social au Mszczonowska 75/83, 96-100 Skierniewice, Pologne, enregistrée auprès du Registre KRS de la Cour Nationale, sous le numéro 0000112412 (PACCOR Poland), ayant une valeur totale de dix-huit millions huit cent quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-huit (EUR 18.849.288,00) (la Participation); et

- par la déduction sur le montant de la Participation d'un montant total de sept millions cent quarante-deux mille cent soixante Euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 7.142.160,94) correspondant à la cession par l'Associé Unique d'une dette (la Dette) due par la Société à PACCOR Poland (la Cession de la Dette).

Preuve de l'existence et valeur du paiement

Preuve de l'existence et de la valeur de ce paiement en nature a été donnée au par:

- un bilan de la Société, daté du 13 septembre 2012;
- une déclaration des gérants de la Société, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Participation et qu'elle est débitrice de la Dette;
- une déclaration de l'Associé Unique par laquelle ils marquent expressément leur accord sur la description de la Participation et sur la cession de la Dette, sur l'évaluation de la Participation et de la Dette assumée, acceptant la Cession de la Dette, et confirment la validité de la souscription des Nouvelles Parts et de leur libération par l'Associé Unique.

Réalisation effective de l'apport

La Société, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Participation;
- elle est seule débitrice de la Dette;
- la Participation et la Dette sont nanties au profit de Proventus Capital Partners II AB (publ), une société anonyme de droit suédois, ayant son siège social au Katarinavagen 15, Box 1719, SE-111 87, Stockholm, Suède (Proventus);
- Proventus a donné son accord écrit quant au transfert de la Participation et à la Cession de la Dette à l'Associé Unique par la Société en paiement dû suite à l'Annulation des Parts Sociales et à la Diminution de la Prime d'Emission;
- le transfert de cette Participation est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date de signature d'un contrat de cession daté du 13 septembre 2012 conclu entre la Société et l'associé Unique.;;
- la Cession de la Dette est effectivement réalisée sans réserve avec effet à la date des présentes résolutions en accord avec les dispositions du contrat de gage signé avec Proventus;
- toutes autres formalités, dans l'hypothèse où cela serait nécessaire, sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Participation, aux fins d'effectuer son transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers;
- toutes autres formalités relatives à la signature du Confirmation and Amendment and Restatement Agreement et l'enregistrement de gages encombrant la Dette, dans l'hypothèse où cela serait nécessaire, sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer et de rendre effectif le/les enregistrement(s).

V. L'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à treize millions trois cent trente-sept mille cinquante et un Euros (EUR 13.337.051,00), représenté par treize millions trois cent trente-sept mille cinquante et un (13.337.051) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune."

V. L'Associé Unique décide aussi de déléguer les pouvoirs au conseil de gérance de la Société afin de rendre effectif et de réaliser le paiement à hauteur de onze millions sept cent sept mille cent vingt-sept Euros (EUR 11.707.127,00) et des six Euro cents (EUR 0,06) dû suite à l'Annulation des Parts Sociales et à la Diminution de la Prime d'Emission.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ces résolutions à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,00).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec Nous.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12331. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012128299/193.

(120169108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

CQS Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 115.191.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 8 août 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de BDO AUDIT, avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au mandat de Réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126858/13.

(120168439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Danaher Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.008.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126863/11.

(120168283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Divine Beauté Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 139.960.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/09/2012.

Référence de publication: 2012126864/10.

Signature.

(120167973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Nancyan S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 143.089.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire le 14 septembre 2012

A l'occasion de l'assemblée générale de la Société s'étant tenue en date du 14 septembre 2012, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- renouvellement jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2012, des mandats des administrateurs:

* Me Pierre Metzler, administrateur-président,

* Me François Brouxel, administrateur,

* Me Michel Bulach, administrateur,

* Me Samia Rabia, administrateur.

- renouvellement jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2012, du mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Bernard Wirtz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012127075/20.

(120168596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Dr Crott Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2349 Luxembourg, 61, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 153.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012126865/10.

(120168501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Dynamics Films Library (DFL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 87.017.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012126866/12.

(120168583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

DBP Design Build Property Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 127.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012126867/10.

(120168126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Marguerite Adviser SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 149.028.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 14 septembre 2012 que:

- le siège social de la société a été transféré du 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet à partir du 1^{er} octobre 2012.

Il est porté à la connaissance des tiers

- la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Nicolas Merigo, Président du conseil d'administration et administrateur-délégué, de Messieurs William Pierson et David Harrison, administrateurs-délégués de la société, située au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Michael Dedieu, administrateur-délégué de la société, située au 41-43, rue Saint Dominique, F-75007 Paris (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012127035/22.

(120168400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Dextra Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEXTRA HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012126869/11.

(120168169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Droffic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 161.949.

Lors du Conseil d'Administration, tenu au siège de la société le 26 juillet 2012, il a été décidé de transférer le siège de la société au 26 rue Glesener, L-1630 Luxembourg, à partir du 27 août 2012.

Le Conseil d'Administration a pris acte de la modification de l'adresse professionnelle de l'un de ses administrateurs, à savoir:

- Mme Elise Klein Wassink, domiciliée professionnellement au 26 rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration a pris également acte de la modification du siège social du Commissaire aux Comptes, la société Want Brothers Accounting S.A., enregistrée auprès du R.C.S.L. sous le numéro B 146.193, situé maintenant au 26 rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012126870/18.

(120167961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Mimas International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 123.002.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 septembre 2012, les mandats des Administrateurs KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN, représentant permanent, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg représentée par Monsieur Yves BIEWER, représentant permanent et VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg représentée par Monsieur Guy KETTMANN, représentant permanent ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour la durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MIMAS INTERNATIONAL S.A., société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Pour: MIMAS INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012127065/25.

(120168429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Eurolux Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 85.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126876/9.

(120168560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

ED-Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 124.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126882/9.

(120168366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

ELARC, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 142.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012126884/10.

(120168329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Enogest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 52.173.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 4 septembre 2012

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur VEGAS-PIERONI Louis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé Président du Conseil.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
ENOGEST INTERNATIONAL S.A.
Louis VEGAS-PIERONI
Administrateur

Référence de publication: 2012126888/18.

(120168170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Mantou, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 145.524.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2012 au siège social

Ordre du jour:

Changement du gérant technique

Madame LI ZHAN, représentant comme seule associée l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Est révoqué comme gérant technique

Monsieur WEN HE PING

2) Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée

Madame ZHAN LI, née le 21 novembre 1981 à ZHEJIANG (Chine)

demeurant à L- 6166 Ernster, 58, rue de l'École.

Niederanven, le 1^{er} juin 2012.

LI ZHAN.

Référence de publication: 2012127049/17.

(120168347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Espera Productions Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8359 Goebblange, 4, bei Berck.

R.C.S. Luxembourg B 57.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 28/09/2012.

Référence de publication: 2012126890/10.

(120167923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Euroengineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 69.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126892/9.

(120168291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Angen Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.385.

Le bilan au 31 mai 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Octobre 2012.

Pour EUROPEAN DIVERSIFIED BOND FUND SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012126893/13.

(120168472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

First Gate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 105.619.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant l'article 151 sur la loi de la liquidation des sociétés commerciales du 10 août 1915, l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 5 septembre 2012 a prononcé les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide que les livres et documents officiels seront gardés pour une période minimum de 5 ans à l'ancien siège social de la société au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
- L'assemblée décide d'approuver que First Gate Holding S.A. n'a pas de créances impayées.
- L'assemblée décide de clôturer la liquidation et a admis que la société en liquidation a définitivement cessé d'exister.

Following the article 151 of 10 August 1915 regarding the liquidation of companies, the following resolutions have been resolved at the Extraordinary General Meeting of shareholders held on 5th September 2012:

- The general meeting resolved that the corporate books will be kept for a minimum of 5 years at the former registered office of the company at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
- The general meeting resolved that First Gate Holding S.A. has no debts.
- The general meeting resolved to close the liquidation and acknowledge that the Company in liquidation has definitely ceased to exist.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012128028/22.

(120168698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

European Media Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN MEDIA INVESTORS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012126894/11.

(120168480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Fiduciaire ABACUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.

R.C.S. Luxembourg B 63.456.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126895/9.

(120167975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Kilbroney Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.624.

RECTIFICATIF

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors du dépôt des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 18 juillet 2012, auprès du registre de Commerce et des Sociétés, sous la référence L120168577 en date du 1^{er} octobre 2012.

Il convient de lire que les décisions ont été prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 3 septembre 2012 et non pas en date du 18 juillet 2012. Les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 3 septembre 2012 sont les suivantes:

1. Mme Virginie DOHOGNE et M. Philippe TOUSSAINT ont démissionné de leur mandat d'administrateur,
2. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née le 10 novembre 1975, à Caracas (Venezuela), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
3. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1979, à Thionville (France), demeurant professionnellement au 65, boulevard de Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour KILBRONEY FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012128152/25.

(120168759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Fiduciaire ABACUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.
R.C.S. Luxembourg B 63.456.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126896/9.

(120168543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Financière Marville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 169.616.

EXTRAIT

Le gérant Monsieur Jean-Pierre Charmensat ayant démissionné de ses fonctions avec effet au 1^{er} octobre 2012, l'assemblée générale a nommé nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Pour extrait conforme

Par mandat

Référence de publication: 2012126897/14.

(120168253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Forum Nord Sud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Münsbach, 234, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 57.056.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Référence de publication: 2012126901/10.

(120168143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Fratelli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 107.596.

Par la présente, je vous informe de ma démission de la fonction d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Alain Driancourt.

Référence de publication: 2012126902/10.

(120168083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

FIGEC Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 67.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012126909/11.

(120168459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Fiduciaire Ensich-Streff (FIDES) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2446 Howald, 55, Ceinture des Rosiers.
R.C.S. Luxembourg B 43.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, en 2012.

Pour Fiduciaire ENSCH-STREFF (FIDES) S.A.

Jean-Paul F. ENSCH

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2012126907/13.

(120168167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

FIL International Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 135.062.

Résolution de l'actionnaire unique en date du 19 septembre 2012

Il est

RESOLU d'accepter la démission de Mr. Allan Pelvang de qualité de Gérant de FIL International Property S.à r.l. avec effet au 30 septembre 2012.

RESOLU de nommer Mr. Richard Sean Lewis, 2a rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, en qualité de Gérant de FIL International Property S.à r.l. avec effet au 30 septembre 2012.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2012126911/15.

(120168254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Fiduconseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 4, boulevard Paul Eyschen.
R.C.S. Luxembourg B 168.025.

Procès verbal du Conseil d'Administration du 29 septembre 2012

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 29 septembre 2012 à 16h, au Luxembourg, le conseil a décidé de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

4, Bd Paul Eyschen

L- 1480 Luxembourg.

Le conseil prend également note du changement de l'adresse de domicile de gérant unique à l'adresse susmentionnée.

POUCHANTCHI Féréshteh

Administrateur/gérant

Référence de publication: 2012128497/15.

(120168885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Consultis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 111.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012127925/10.

(120169570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.